

## INAUGURATION DU BRAS DU MOUSSEL

Monsieur le Député,  
Monsieur le Président du Conseiller général de l'Eure,  
Madame la première vice-Présidente de Grand Evreux Agglomération,  
Messieurs le vice-Président de Grand Evreux Agglomération,  
Messieurs les Maires,  
Mesdames et messieurs les Elus,  
Mesdames et messieurs,  
Chers amis,

Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle des fêtes plus que cinquantenaire à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle voie pédestre et champêtre qui borde le bras de l'Iton restauré sur environ 240 mètres.

Evidemment, nous n'inaugurons pas un grand équipement, un équipement à plusieurs centaines de milliers d'euros ou plus. Les travaux ont coûté un peu plus de 50 000 euros hors taxes. Mais cet événement a une valeur hautement symbolique. Parce qu'il s'agit d'abord et avant tout d'un problème d'eau. L'eau qui fait le charme de la commune d'Arnières-sur-Iton avec sa rivière, ses anciens moulins, ses étangs, sa pisciculture, ses prairies humides et son histoire, en particulier celle du chantier des flotteurs. Cette eau dont nous voulons tous préserver la qualité et qui est aussi la source, si j'ose dire, d'une injuste et sérieuse déconvenue pour la commune. J'y reviendrai.

Cet événement est important car il est le fruit d'une coopération réussie entre un propriétaire qui a accepté de céder une bande de terrain à la commune, les élus de la commune qui ont voulu cette réalisation, les conseillers municipaux jeunes qui ont été à l'origine du projet et ont contribué à la plantation, et une l'entreprise qui a parfaitement réalisé les travaux.

Cette opération est réussie car les quatre principaux objectifs visés sont atteints :

- Il s'agissait d'abord de maintenir et d'améliorer l'outil de travail de l'agriculteur-éleveur dont le champ est bordé par le bras restauré. Les bovins ont accès à une eau de qualité et ils peuvent emprunter des passerelles pour passer d'un champ à un autre,
- Ensuite, nous avons maintenant un bras de l'Iton restauré sur le plan hydraulique et sur le plan écologique. C'est un petit cours d'eau qui coule doucement et qui va retrouver toute sa biodiversité. On peut déjà y voir des épinoches et nous espérons y retrouver bientôt des truitelles,
- Puis ces travaux ont permis de créer un chemin piétonnier engazonné qui améliore la sécurité au long d'une route où, hélas, les automobiles vont souvent trop vite. Ce n'est certes pas un trottoir en enrobé mais c'est un passage sur lequel on est en sécurité, dans un cadre agréable,
- Le quatrième objectif est tout aussi important : ces travaux ont permis de préserver la chaussée de la rue du Moussel qui était sur le point d'être minée, ravinée par l'eau et les rongeurs. Cette consolidation de berges est une belle action de prévention pour le maintien de la voirie.

Bien évidemment rien n'aurait été possible sans la participation de nos co-financeurs que sont l'agence de l'eau Seine-Normandie, le département de l'Eure et Grand Evreux Agglomération.

Merci à l'agence de l'Eau Seine Normandie, merci monsieur le Président, merci madame la vice-Présidente.

Je veux d'ailleurs rappeler au passage que les travaux à l'école et au stade ont été réalisés avec l'aide financière du Conseil général et de Grand Evreux Agglomération.

Mes remerciements vont également à Monsieur Hébert, à Christian Cozilis qui a conçu le projet, aux conseillers municipaux jeunes, aux employés de l'entreprise Lafosse. Merci aux agents de la commune qui ont commencé et vont poursuivre l'entretien de cette nouvelle réalisation.

Enfin, je profite de cette occasion pour remercier aussi monsieur le Président du Saviton, représenté par Monsieur Brochot, maire de Saint-Germain-des-Angles. Le Saviton a financé et

fait réaliser les travaux de consolidation des berges de l'Iton dans la propriété communale située en face de l'endroit où a lieu l'inauguration.

Je reviens à ce que j'ai appelé l'injuste et sérieuse déconvenue que connaît la commune. Ou plus précisément que connaissent les arnièresois dont la propriété se situe dans le périmètre de protection rapproché des captages d'eau potable qui vont alimenter désormais l'agglomération d'Evreux.

Déconvenue est un euphémisme car il s'agit ni plus, ni moins d'une atteinte disproportionnée au droit à construire dont sont victimes ces arnièresois. Au nom du principe de précaution, la préfecture veut interdire toute construction nouvelle, hormis des extensions de 50 mètres carrés, là où des habitations existent.

Nous avons la conviction profonde, et cette conviction est partagée par les deux commissaires enquêteurs qui ont réalisé les enquêtes de 2006 et de 2011, que quelques dizaines de constructions nouvelles ne constituent pas un risque significatif pour la qualité de l'eau. Les calculs de probabilité le démontrent.

Les 310 maisons actuellement dans le périmètre de protection rapproché, les conditions dans lesquelles l'eau va être pompée pour alimenter l'UTEP et par suite les habitants de l'agglomération, les sources de pollution non traitées à ce jour sont autant d'éléments qui donnent à penser que cette mesure est injuste et disproportionnée. Et nous avons aussi la conviction que tous les outils existent pour autoriser des constructions nouvelles de façon raisonnable et maîtrisée.

Hélas, à tout cela s'oppose à l'origine une seule personne. Un technicien dont l'avis est suivi par tous les services de l'état. Un technicien qui aura été le seul à se prononcer pour préparer les deux enquêtes publiques qui se sont succédées.

C'est un problème complexe qui perdure. Les enjeux sont multiples et vitaux pour la collectivité : distribution pérenne de l'eau, réalisation de la déviation sud-ouest d'Evreux, coût d'indemnisation, spoliation des propriétaires.

C'est pourquoi nous demandons que d'autres techniciens, d'autres experts émettent un avis.

Je ne peux pas terminer mon intervention sans évoquer les grands projets de la commune, et plus particulièrement l'un d'entre eux. Comme je vous le disais en introduction, nous sommes dans une salle des fêtes qui date du début des années 50. Elle ne respecte quasiment aucune des normes actuelles. Elle est de plus très insuffisante pour y accueillir les associations et les manifestations communales. Et cela va s'amplifier avec la création du lotissement de la Clé des Champs et celui de la ZAC du Vallot, autres grands projets qui, avec l'étude du centre bourg, mobilisent les élus. Nous sommes en train de réaliser l'avant projet sommaire de la future salle d'activités communales et de préparer le dossier de demande de subvention. Notre ambition, monsieur le Président, madame la vice-Présidente, c'est que nous puissions inaugurer ensemble ce nouvel équipement en 2013. Bon, je reconnais que cela n'a rien d'un message subliminal.

Cela étant dit, c'est avec grand plaisir que nous vous accueillerons de nouveau dans notre vieille salle des fêtes d'ici 2013.

Avant de laisser la parole à nos co-financeurs, Christian Cozilis va vous présenter le projet en images.

Je vous remercie.